



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Février 2010

Etaients présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Monsieur l' Adjoint : Jean-Jacques JABLKOWSKI
- Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM, M^{me} Muriel BOSSERT, M. Michel ESTNER, M^{elle} Annie HEYWANG, M^{me} Martine NUSS, M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. l'Adjoint Albert ALLMENDINGER
- M. Pierre AMANN
- M. Christian DOCK
- M. Thierry FREY
- M. Philippe PELEGRI

1 – Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2010

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2010 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Extension salle polyvalente et réhabilitation du Club House : Attribution des marchés de travaux

M. le Maire rappelle en quoi consiste le projet d'extension de la salle polyvalente et de réhabilitation du Club House. Le Maître d'œuvre, M^{me} Alexandra FRIESS, apporte quelques précisions techniques complémentaires et répond aux questions soulevées par les membres du Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle également qu'une visite du chantier avait été organisée le jeudi 13 janvier 2011 de 14 h à 16 h et que les candidats pouvaient remettre leurs offres jusqu'au 31 janvier 2011. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises, le 2 février 2011 pour l'ouverture des plis et le 9 février pour faire des propositions d'attribution des marchés des différents lots en fonction des critères énoncés au règlement de consultation.

Il appartient au Conseil Municipal de décider de l'attribution des marchés des différents lots.

Le Conseil Municipal,

VU ses délibérations antérieures relatives à l'extension de la salle polyvalente et la réhabilitation du Club House et la désignation du Maître d'œuvre le 15 juin 2010,

VU la procédure adaptée d'appel d'offres lancée dans le cadre des marchés publics avec délai de remise des offres le 31 janvier 2011,

VU l'analyse des offres et les propositions de la Commission d'Appel d'Offres réunie les 2 et 9 février 2011,

SUR proposition de M. Le Maire,

DECIDE,

- 1) d'attribuer les travaux de réalisation de l'extension de la salle polyvalente et la réhabilitation du Club House aux entreprises les mieux-disantes désignées comme suit :

N° du lot	Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant HT
00	Démolition	BARI BTP 68160 Sainte Marie aux Mines	13 675,60 €
01	Gros œuvre	BARI BTP 68160 Sainte Marie aux Mines	66 233,17 €
02	Charpente bois	OLRY ARKEDIA 68927 WINTZENHEIM	19 615,37 €
03	Couverture	STAP Etanchéité 61410 HALEINE	16 000,00 €
04	Zinguerie	BILZ 67600 SELESTAT	2 000,00 €
05	Echafaudages – Crépissage – Isolation extérieure	TOMAT 67100 STRASBOURG	8 305,72 €
06	Menuiserie extérieure	JPS Services 67220 DIEFFENBACH AU VAL	8 016,45 €
07	Sanitaire	Sarl GILGENMANN et Fils 67210 GOXWILLER	31 229,42 €
08	Electricité – Chauffage électrique	ELECTRO ENERGY 67140 MITTELBERGHEIM	60 800,00 €
09	VMC double flux	Désenfum' Est 67201 ECKBOLSHEIM	28 435,45 €
		Total	254 311,18 €

- 2) d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir et à mettre en œuvre la présente décision par la notification des marchés.

- 3) d'ajuster les crédits nécessaires au moment du vote du budget primitif de l'exercice 2011.

Adopté à l'unanimité

3 – Extension salle polyvalente et réhabilitation du Club House : Demande de subventions

Suite à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension de la salle polyvalente et la réhabilitation du Club House, M. le Maire propose au Conseil Municipal de finaliser la demande de subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin. Ce projet est inscrit au Contrat de Territoire du Pays de Barr et du Bernstein pour la période 2010 – 2012 (volet 1) sous le n°6974.

Le Conseil Municipal,

VU ses délibérations antérieures relatives à l'extension de la salle polyvalente et la réhabilitation du Club House,

- VU** sa délibération de ce jour (9 février 2011) pour l'attribution des marchés de travaux,
- VU** que ce projet est inscrit au Contrat de Territoire du Pays de Barr et du Bernstein pour la période 2010 – 2012 (volet 1) sous le n°6974,
- SUR** proposition de M. Le Maire,

DECIDE,

- 1) de présenter au Conseil Général du Bas-Rhin une demande de subvention pour l'extension de la salle polyvalente et la réhabilitation du Club House
- 2) de charger M. le Maire de monter le dossier et de l'adresser au Conseil Général du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

4 – Réaménagement de la rue du Mont Ste Odile : Choix du Maître d'œuvre

Dans le programme des travaux d'investissement en 2011, figure le réaménagement de la rue du Mont Sainte Odile. Ce projet est inscrit au Contrat de Territoire du Pays de Barr et du Bernstein pour la période 2010 – 2012 (volet 1) sous le n°36 77.

Pour la désignation du maître d'œuvre, 4 bureaux ont été consultés. Trois d'entre eux ont répondu pour la mission de maîtrise d'œuvre complète selon la loi MOP (phase AVP à AOR + phase OPC).

Bureaux d'étude Maîtrise d'œuvre	Montant HT	Montant TTC
A.F.T. 67205 OBERHAUSBERGEN	16 500,00 €	19 734,00 €
AMS Ingénierie 67000 STRASBOURG	18 000,00 €	21 528,00 €
TOPOS AMENAGEMENT 67210 BERNARDSWILLER	14 900,00 €	17 820,40 €

La Commission d'Appel d'Offres, réunie ce jour même (9 février 2011) a proposé de confier la mission de maîtrise d'œuvre complète selon la loi MOP (phase AVP à AOR + phase OPC) au Cabinet TOPOS AMENAGEMENT pour un montant de 14 900 € HT soit 17 820,40 € TTC

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR ENTENDU les explications de M. le Maire,

- VU** l'analyse des offres et la proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour (9 février 2011),
- VU** que ce projet est inscrit au Contrat de Territoire du Pays de Barr et du Bernstein pour la période 2010 – 2012 (volet 1) sous le n°3677.
- SUR** proposition de M. Le Maire,

DECIDE,

- 1) de réaliser des travaux de réaménagement de la rue du Mont Sainte Odile.
- 2) d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2011.
- 3) de confier la mission de maîtrise d'œuvre complète selon la loi MOP (phase AVP à AOR + phase OPC) au Cabinet TOPOS AMENAGEMENT pour un montant de 14 900 € HT soit 17 820,40 € TTC.
- 4) d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents contractuels à venir.

Adopté à l'unanimité

5 – Divers

A – Révisions simplifiées n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Obernai

La Commune d'Obernai a adressé un courrier pour notifier la délibération du Conseil Municipal du 27 Septembre 2010 relative à la procédure de révisions simplifiées N° 1 et 2 du plan local d'urbanisme de la ville d'Obernai.

► N° 1 : Construction d'un bâtiment regroupant l'ADAR du vignoble, le VEREXAL, la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin, et le Centre de Fiscalité et de Gestion du Bas-Rhin sur le territoire local.

► N° 2 : Construction de 2 poulaillers « label rouge » sur une parcelle du Lycée agricole actuellement non constructible à l'Est de la RD 500.

M. le Maire informe les conseillers qu'il n'est pas nécessaire pour la Commune d'être associée à ces procédures de révision, étant donné qu'elle n'est directement concernée par les projets.

B – Route reliant Heiligenstein à la RD 1422 dite « Route de Bourgheim »

Un conseiller fait remarquer que les accotements de la route reliant Heiligenstein à la RD 1 422 dite « route de Bourgheim » sont en train de se dégrader sérieusement et que cela peut représenter un danger pour les usagers. Les conseillers municipaux chargent M. le Maire de contacter le maître d'œuvre qui était chargé des travaux.

La séance est levée à 19 h 15.



Le Maire :
Marcel Kirstetter

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Les Sapeurs Pompiers de Heiligenstein recrutent

La section locale de Heiligenstein recherche des volontaires disponibles et prêts à se former dans le but de maintenir une section efficace dans le village.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à M. DOCK Paul

2 – Fermeture du Secrétariat

Le secrétariat de la Mairie de Heiligenstein sera fermé pour congés du lundi 21 Février 2011 au Samedi 26 février 2011 inclus.

Réouverture du secrétariat : Lundi 28 Février 2011 de 17 H à 19 H

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à l'un des Adjointes :

- M. Marcel KIRSTETTER – Maire
Tél : 03.88.08.10.42.
- M. Jean-Jacques JABLKOWSKI - Adjoint au Maire
Tél : 03.88.08.14.01.
- M. Albert ALLMENDINGER - Adjoint au Maire
Tél : 03.88.08.42.71

3 – Nouveau concept d'accompagnement à domicile des malades d'Alzheimer et de leurs familles

Près de chez vous un nouveau concept d'accompagnement à domicile des malades d'Alzheimer et de leurs familles a vu le jour.

Ayant une formation d'éducatrice technique spécialisée et suite à l'apparition de la maladie chez un de ses parents, cette jeune femme a créé une méthode novatrice.

Le programme consiste en une aide individuelle faisant appel à toutes les compétences professionnelles des métiers du secteur de la gériatrie, de la santé, ou de la rééducation.

Cette action a comme objectif de maintenir les facultés cognitives¹ et sociales des malades en leur proposant des activités ludiques et artistiques. Les gestes du quotidien seront reproduits comme procédé pour maintenir l'autonomie du malade. Elle offre à domicile son expérience, une écoute attentive et des conseils utiles dans la prise en charge quotidienne des parents ou du conjoint malade.

Pour découvrir son programme dans sa globalité : www.neuopenates.fr

¹ se dit des processus par lesquels un être vivant acquiert des informations sur son environnement

4 – Recensement

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement en Mairie. Celui-ci est obligatoire dans les 3 mois qui suivent votre date d'anniversaire. L'attestation de recensement qui vous sera remise est obligatoire pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire).

5 – Appel aux propriétaires de chiens

Une fois de plus, je lance un appel aux propriétaires de chiens afin qu'ils ne laissent pas ces derniers faire leur besoin n'importe où. Les propriétaires ont en particulier l'obligation de ramasser les crottes de chiens, sous peine d'amende. Il semblerait que les abords et le parvis de l'école maternelle soient régulièrement souillés ces derniers temps.